

Avenant à la Convention de stage initiale numéro :

entre

<p align="center">1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT</p> <p>Nom : Université de La Réunion – UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement Adresse : 15 avenue René Cassin – CS 92003 97744 Saint Denis Cedex Représenté par M. Jean-Philippe PRAENE Qualité du représentant : Directeur de l'UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement ☎ : 0262 57 95 94 Mél : directeur.she@univ-reunion.fr Adresse (si différente de celle de l'établissement) : 117, rue du Général Ailleret 97430 Le Tampon</p>	<p align="center">2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL</p> <p>Nom : Adresse : Représenté par (nom du signataire de la convention) : Qualité du représentant :</p>
---	--

3 - LE STAGIAIRE		
(Nom)	(Prénom)	Né(e) le
Adresse :		
☎ :	Mél :	
Formation suivie à l'université de La Réunion :		

ARTICLE 1
 Le présent avenant a pour objet de modifier une ou plusieurs modalités particulières du stage, portées à la convention de stage initiale conclue entre les Parties le

Changement(s) introduit(s) par l'avenant : Le stage est prolongé du au inclus.
 Ce qui porte sa durée totale cumulée àheures.

ARTICLE 2
 Toutes les clauses générales ainsi que les autres modalités particulières portées à la convention initiale sont reconduites intégralement.

FAIT À LE.....

<p><u>Pour l'université de La Réunion</u> Nom et signature du représentant de l'université, par délégation du Président</p>	<p><u>Pour (Nom de l'organisme d'accueil)</u> Nom et signature du représentant</p>
---	--

<p><u>L'enseignant référent</u> Nom et signature de l'enseignant tuteur pédagogique</p>	<p><u>Le tuteur de stage</u> Nom et signature du tuteur professionnel de l'organisme d'accueil</p>
---	--

<p><u>Le stagiaire</u> (ou son représentant légal le cas échéant) Nom et signature de l'étudiant</p>
--